

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

**2022 DEVE 41** Subventions (10 000 euros en fonctionnement et 5 000 euros en investissement) à 5 associations œuvrant pour la végétalisation participative dont 2 jardins partagés Main verte pour leurs actions en faveur de la biodiversité.

## PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

En ville, la biodiversité urbaine est un enjeu majeur qui contribue au bien-être des citoyens. Paris bénéficie ainsi des services rendus par la biodiversité comme l'amélioration de la qualité de l'air, l'existence d'îlots et de parcours de fraîcheur, particulièrement appréciables dans un contexte de changement climatique aux températures estivales élevées.

Parmis les leviers permettant de s'adapter à ce contexte particulier, la Ville de Paris pilote un programme ambitieux de végétalisation répondant également à l'attente de ses habitants de bénéficier d'un cadre de vie respirable et apaisé. Ce programme se décline notamment avec la mise en place depuis de nombreuses années de différents dispositifs en faveur de l'implication citoyenne tels que les Permis de végétaliser et les jardins partagés. Ceux-ci permettent notamment le renforcement des trames vertes en multipliant les emprises végétalisées, qui sont autant d'endroits où spores et graines de végétaux peuvent germer, mais aussi où les animaux peuvent faire une halte sur leur parcours et éventuellement y trouver de la nourriture.

La gestion d'espaces verts par et pour les habitants favorise, au-delà d'une sensibilisation concrète aux problématiques de nature urbaine, la création de dynamiques de quartiers et le renforcement du lien social et intergénérationnel.

Dans ce contexte, nous vous proposons de soutenir les projets favorables à la biodiversité des associations impliquées dans la végétalisation participative.

Après un examen attentif de leurs demandes, je sou mets à votre assemblée l'attribution de subventions à 5 associations dont 2 sont gestionnaires de jardins partagés répondant aux engagements de la charte Main verte pour les projets suivants :

- L'association **Garden l'EST** (10<sup>e</sup>), pour un montant de 1 000 € pour l'acquisition de petit matériel de jardinage pour le jardin partagé du square Marielle Franco ;
- L'association **Urbanescence** (12<sup>e</sup>), pour un montant total de 1 000 €, pour lui permettre de développer son offre de formation afin d'accompagner différents

porteur de projets de végétalisation. Cette association s'étant par ailleurs proposer comme jardin relais auprès des végétaliseurs du 12<sup>e</sup> arrondissement ;

- L'association **Jardinot** (14<sup>e</sup>), pour un montant de 3000 € pour le développement de son action d'animation à destination du grand public afin de sensibiliser au jardinage eco-responsable ;
- L'association **Village Jourdain** (20<sup>e</sup>), pour un montant de 5000 € pour le soutien à son action « JOURDAIN 360° » lui permettant de s'inscrire dans la démarche des jardins relais en aidant tous les végétaliseurs du quartier par l'organisation de temps de rencontres entre végétaliseurs, la mutualisation d'outils et le partage d'expériences ;
- L'association. **Affiche verte Manouchian** (20<sup>e</sup>), pour un montant total de 5000 € pour la réalisation de 23 jardinières rue du groupe Manouchian en hommage au 23 résistants de ce groupe.

La dépense globale de 10 000 euros correspondants aux 4 premiers projets exposés sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

La dépense globale de 5 000 euros pour le projet de l'association Affiche Verte Manouchian sera elle, imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris. Par ailleurs, pour cette dernière, une convention d'équipement jointe à la présente délibération fixe les modalités d'octroi de la subvention qui lui est accordée.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris